

**CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BASE DE DONNEES « INDIC » A
DES FINS DE RECHERCHE OU D'ENSEIGNEMENT**

ENTRE :

L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Etablissement public à caractère scientifique et technologique

Ci-après dénommé : **INRA**

Ayant son siège : 147 Rue de l'Université

75338 PARIS CEDEX 07

Ici représenté par **Monsieur Philippe MAUGUIN**

En sa qualité de **Président**

Et, par délégation, par **Monsieur Frédéric Bourgaud**

En sa qualité de **Directeur de l'Unité « LAE - Agronomie et Environnement »** (UR1132)

Agissant au nom et pour le compte de TERRES INOVIA, ARVALIS et de l'INSTITUT DE LA BETTERAVE, copropriétaires de la base de données INDIC

ET :

Le tiers à qui il est prévu de licencier la Base de données)

Ci-après dénommé « l'Utilisateur »

d'autre part,

Ci-après dénommés individuellement « la Partie » ou collectivement « les Parties »

Préambule

TERRES INOVIA, ARVALIS et l'INSTITUT TECHNIQUE DE LA BETTERAVE et l'INRA sont copropriétaires d'une base de données (BDD) intitulée « INDIC » sous « Microsoft Access » où sont enregistrées des données issues d'un recensement de méthodes d'évaluation de la durabilité et des systèmes agricoles et contenant des indicateurs sociaux et environnementaux, obtenus dans le cadre du projet « Evaluation multicritères des performances économiques sociales et environnementales des systèmes de grandes cultures » porté par les Parties susmentionnées, qui sont également membres du GIS « GCHP2E ».

INDIC a fait l'objet d'un dépôt à l'APP sous le N° IDDN.FR.001.270013.000.R.P.2016.000.10300, attribué le 24 juin 2016.

Les Parties ont signé un protocole d'utilisation de cette base en date du 16 novembre 2017. Les dispositions du présent contrat s'appliqueront dans le respect du protocole d'utilisation de la base de données «INDIC ».

Le présent contrat a pour objet de fixer les règles d'utilisation par l'Utilisateur, de la Base de données « INDIC » (et des données la constituant).

Article Préliminaire : Définitions

Base de données signifie la base de données dénommée « INDIC », le contenu du fichier téléchargé fourni avec ce contrat et incluant :

- la Base de données, les données contenues dans la base de données et la présentation de ces données ;
- la documentation associée (guide de l'utilisateur ou tout autre document écrit) ;
- toutes les mises à jour, versions modifiées, ajouts, copies.

Utilisation signifie l'accès à la Base de données, son téléchargement, son installation, son exécution, l'extraction des données la constituant, dans le Domaine de la licence défini ci-dessous.

Propriétaires de la Base de données signifie l'INRA, ARVALIS, l'INSTITUT TECHNIQUE DE LA BETTERAVE et TERRES INOVIA.

Domaine de la licence signifie des activités d'enseignement, ou de recherche et développement en vue de la production de connaissances scientifiques ou techniques. Est exclue du domaine toute utilisation à des fins commerciales, que ce soit pour fournir des prestations à des tiers ou vendre n'importe quel produit commercial.

1) Droits de Propriété Intellectuelle des Propriétaires de la Base de données

a) La Base de données ainsi que toute copie de celle-ci sont la propriété intellectuelle des Propriétaires de la Base de données. La structure, l'organisation de la Base de données constituent des secrets commerciaux et des informations confidentielles que l'Utilisateur n'est pas autorisé à utiliser ou à divulguer, sauf aux fins mentionnées dans le présent contrat.

b) La Base de données est protégée par le code de la propriété intellectuelle en France et à l'étranger par les conventions internationales sur le droit d'auteur et le droit des producteurs de bases de données. La violation d'un des droits de l'auteur de l'œuvre constitue un délit de contrefaçon sanctionné en France par l'article L335-2 du code de la propriété intellectuelle et punie de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. La violation d'un des droits du producteur de bases de données constitue un délit sanctionné en France par l'article L343-4 du code de la propriété intellectuelle et punie de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.

c) Les Propriétaires de la Base de données consentent à l'Utilisateur l'utilisation de ses droits de propriété intellectuelle dans les conditions mentionnées dans le présent contrat.

2) Licence de la Base de données et des données la constituant

a) Les Propriétaires de la Base de données concèdent à l'Utilisateur par le présent contrat une licence non-exclusive, mondiale et gratuite d'utilisation de la Base de données et des données la constituant aux fins décrites ci-dessous, dans le domaine de la licence et dans le respect des dispositions du présent contrat.

b) L'INRA s'engage à remettre la Base de données à l'Utilisateur dans les conditions du présent contrat.

c) En vue de ce qui précède, l'Utilisateur est autorisé à télécharger, installer, utiliser la Base de données après autorisation préalable et écrite de l'INRA.

d) L'Utilisateur est autorisé à extraire les données, sous réserve des droits des tiers, sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme. De même, sous réserve des droits des tiers, l'Utilisateur est autorisé à réutiliser tout ou partie des données quelle qu'en soit la forme, dans le Domaine de la licence

e) L'Utilisateur n'est pas autorisé à louer, vendre, sous-louer, distribuer, céder, transférer, licencier, sous-licencier ou autrement partager la Base de données ou l'un des droits des Propriétaires de la Base de données sur la Base de données.

f) L'Utilisateur est responsable de la sécurité de la Base de données telle que transmise par l'INRA.

g) L'Utilisateur ne peut reproduire, traduire, adapter, arranger, modifier la Base de données et/ou enrichir la Base de données avec de nouvelles données, sans l'autorisation préalable et écrite de l'INRA. L'Utilisateur s'engage à transmettre à l'INRA toute proposition d'intégrer des données nouvelles dans la Base de données. L'INRA se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'intégration de ces données et de corriger les éventuelles erreurs constatées.

h) L'Utilisateur s'engage à mentionner par une citation appropriée dans toute communication ou publication d'informations obtenues à partir de la Base de données que ces informations ont été obtenues en utilisant la Base de données. L'Utilisateur indiquera systématiquement la mention suivante : "information obtenue via la Base de données INDIC [https://www.gchp2e.fr/content/download/3637/36993/version/1/file/2015%20INDIC%20%20m%C3%A9t hodes%20d%E2%80%99%C3%A9valuation%20et%20indicateurs%20du%20d%C3%A9veloppement%20durable.pdf](https://www.gchp2e.fr/content/download/3637/36993/version/1/file/2015%20INDIC%20%20m%C3%A9t%20hodes%20d%E2%80%99%C3%A9valuation%20et%20indicateurs%20du%20d%C3%A9veloppement%20durable.pdf) développée dans le cadre du GIS GCHP2E".

i) L'Utilisateur traitera la Base de données comme une information confidentielle et s'engage à ne pas la transmettre à des tiers (y compris stagiaires) sans l'accord préalable et écrit de l'INRA, lequel devra être suivi de la signature du présent contrat entre l'INRA et ledit tiers. La transmission de la Base de données à des personnels non permanents (salariés en CDD, thésards, notamment) de son organisme devra faire l'objet de l'accord préalable et écrit de l'INRA. L'Utilisateur fera respecter à ses personnels non permanents les mêmes règles de confidentialité.

3) Garantie limitée

L'Utilisateur reconnaît que l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques ne permettent pas de tester et de vérifier toutes les utilisations de la Base de données, ni de détecter l'existence d'éventuels défauts.

La Base de données est fournie « en l'état », sans aucune garantie d'aucune sorte, tant expresse que tacite, incluant sans limitation toute garantie quant à un titre (de propriété, d'exploitation), l'absence de contrefaçon, la qualité ou l'aptitude à des fins particulières, le caractère sécurisé, innovant ou pertinent de la Base de données, l'absence d'erreur, la compatibilité avec l'équipement de l'Utilisateur et/ou sa configuration logicielle.

L'Utilisateur est responsable de la détermination de l'opportunité d'utiliser la Base de données et assume tous les risques associés avec l'exercice des droits décrits dans le présent contrat incluant, sans limitation, les risques et coûts d'erreurs de programmes, la conformité avec les lois applicables, les dommages et pertes de données, programmes, matériels et indisponibilités d'opérations.

4) Exclusions de responsabilité

Dans aucune circonstance, l'INRA ne peut être tenu pour responsable envers quiconque de tout dommage direct, indirect, incident, spécial ou consécutif (incluant sans limitations interruption de travail, défaut ou dysfonctionnement d'ordinateur, perte de clientèle, perte de profits) qu'il soit causé ou dû de n'importe quelle manière à l'utilisation de la Base de données ou l'exercice d'un des droits concédés par la présente et ce, même lorsque la possibilité de tels dommages a été spécifiée.

5) Entrée en vigueur et fin du contrat

Le présent contrat entrera en vigueur à la date de sa signature pour une durée d'un (1) an. Son renouvellement sera soumis à la signature d'un nouveau contrat entre les Parties. Toute reconduction tacite du présent contrat est exclue.

En cas de résiliation ou d'arrivée à échéance du présent contrat, l'Utilisateur s'engage à ne plus utiliser la Base de données.

En cas de manquement de l'Utilisateur à l'une des dispositions du présent contrat, le présent contrat sera résilié automatiquement.

6) Loi applicable

Le présent contrat, ainsi que tout litige naissant de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, seront soumis à la loi française.

7) Contestations

Les Parties s'engagent à résoudre leurs différends à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents seront saisis.